COMMUNE DE VALLON

Les citoyennes et les citoyens de la Commune de Vallon sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

Mardi 15 décembre 2026
à 20h00,
à « La Chaumière »

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 26 mai 2026 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Présentation du plan financier 2027-2031
3. Présentation générale du budget
4. Budgets 2027 (ils ne seront pas lus étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune)
   - 4.1. Budget de résultat
   - 4.2. Budget des investissements
   - 4.3. Rapport de la commission financière
   - 4.4. Approbation : du budget de résultat
     du budget des investissements
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
   - 5.1. Présentation
   - 5.2. Rapport de la commission financière
   - 5.3. Approbation
6. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
   - 6.1. Présentation
   - 6.2. Rapport de la commission financière
   - 6.3. Approbation
7. Divers
   - 7.1. Communications du Conseil communal
   - 7.2. Parole aux citoyens

Le Conseil communal